



HONORAIRES DE L'AGENCE

(TTC)

VENTES

Rémunération

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

Montant de la transaction	Locaux	Locaux	Terrains	Cessions
	A usage D'habitation	A usage Commercial	à Batir	de Bail
Jusqu'à 15 000,000 €			Forfait 3000 €	
Jusqu'à 90 000,000 €	10%	10%	10%	11%
Jusqu'à 160 000,000 €	8%	8%	9%	10%
Jusqu'à 250 000,000 €	7%	7%	8%	9%
Jusqu'à 340 000,000 €	6%	6%	7%	8%
Jusqu'à 430 000,000 €	5%	5%	6%	7%
Au-delà 550 000,000 €	4%	4%	5%	6%

***Remise fidélité de 5% pour tout mandat en exclusivité**

***Remise fidélité de 5% pour tout client ayant déjà conclu une transaction avec l'agence**

Conformément aux usagers locaux et sauf convention expresse entre les parties (indiquée au Mandat), la rémunération sera à la charge du ou des vendeurs.

HONORAIRES LOCATION: locaux à usage d'habitation

A la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du contrat : 10€/m²

Honoraires d'état des lieux : 3€/m²

A la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du contrat : 10€/m²

Honoraires d'état des lieux : 3€/m²

locaux à usage commercial ou professionnel : 12% du loyer triennal